

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 1/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identité du produit**
- **Nom du produit:** **Dichromate de sodium solution 67-69 %**
- **Code du produit:** 546329
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi du produit** Chromatation
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Thommen-Furler AG
Industriestrasse 10
CH-3295 Rütli bei Büren (BE)
Tel. +41 32 352 08 00
Fax. +41 32 352 08 08
info@thommen-furler.ch
- **Service chargé des renseignements:** Département Product Management
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2	H330	Mortel par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Muta. 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Repr. 1B	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
---------------	------	---



GHS09 environnement

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 2/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H312

Nocif par contact cutané.

Skin Sens. 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3

H335-H336

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS06



GHS08



GHS09

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dichromate de sodium

• **Mentions de danger**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 3/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 2)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

• **2.3 Autres dangers**• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**• **3.2 Préparations**• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.• **Composants dangereux:**

CAS: 10588-01-9	dichromate de sodium	50-100%
EINECS: 234-190-3	☠ Ox. Sol. 2, H272; ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ☠ Resp. Sens. 1, H334; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2119435525-40		

• **SVHC**

10588-01-9	dichromate de sodium
------------	----------------------

• **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours• **4.1 Description des premiers secours**• **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

• **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 4/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %· **Indications destinées au médecin:**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber le liquide à l'aide d'un absorbant inerte.
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 5/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****10588-01-9 dichromate de sodium**

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,005e mg/m ³ H S B C1A;als Cr berechnet
--------------	---

Composants présentant des valeurs limites biologiques:**10588-01-9 dichromate de sodium**

BAT (Suisse)	11 µg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Chrom
--------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Incolore

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 6/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 5)

• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• valeur du pH:	Non déterminé.
• Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
• Point d'éclair	Non applicable.
• Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité à 20 °C:	1,4 g/cm ³
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
• Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• Teneur en solvants: Eau:	32,0 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 7/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Toxique en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Mortel par inhalation.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Peut induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Non biodégradable
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 8/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU**

• **ADR, IMDG, IATA**

UN2922

• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

• **ADR**

2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (dichromate de sodium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

• **IMDG**

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (sodium dichromate anhydrate), MARINE POLLUTANT

• **IATA**

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (sodium dichromate anhydrate)

• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

• **ADR**



• **Classe**

8 Matières corrosives.

• **Étiquette**

8+ 6.1

• **IMDG**



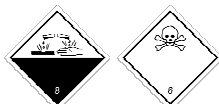
• **Class**

8 Matières corrosives.

• **Label**

8/6.1

• **IATA**



• **Class**

8 Matières corrosives.

• **Label**

8 (6.1)

• **14.4 Groupe d'emballage**

• **ADR, IMDG, IATA**

II

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 9/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 8)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Marine Pollutant: • Marquage spécial (ADR): | <p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dichromate de sodium</p> <p>Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • N° d'identification du danger: • No EMS: • Stowage Category • Stowage Code | <p>Attention: Matières corrosives.</p> <p>60</p> <p>F-A,S-B</p> <p>B</p> <p>SW2 Clear of living quarters.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) | <p>1L</p> <p>Code: E2</p> <p>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</p> <p>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels | <p>2</p> <p>E</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) | <p>5L</p> <p>Code: E1</p> <p>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</p> <p>Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • "Règlement type" de l'ONU: | <p>UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (DICHROMATE DE SODIUM), 8 (6.1), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS06 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichromate de sodium
- **Mentions de danger**
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 10/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %

(suite de la page 9)

- H330 Mortel par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

H2 TOXICITÉ AIGUË

E1 Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

10588-01-9 dichromate de sodium

Sunset date: 2017-09-21

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Teneur en COV selon OCOV:** 0,00 %

Indications réglementaires selon ORRChim

Réservé aux utilisateurs professionnels (annexe 1.10).

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

10588-01-9 dichromate de sodium

- VOCV (CH)** 0,00 %

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 11/11

Date d'impression : 11.01.2018

Révision: 11.01.2018

Nom du produit: Dichromate de sodium solution 67-69 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département Product Management**Contact:** Product Management**Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B
- Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR